

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT 01-274-45

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le règlement suivant :

01-274-45 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) (dossier 1170449014)

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme par intérim du Service de la mise en valeur du territoire et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 19 avril 2018.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 avril 2018 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 25 avril 2018.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement